

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est donné que le règlement n° PC-2495A-251 modifiant le règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire afin de modifier les dispositions particulières applicables aux zones commerciales de façon à simplifier les règles d'affichage dans la zone C350 (Méga-Centre des Sources) a été adopté par le conseil municipal le 1^{er} février 2010 et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement est maintenant disponible à l'hôtel de ville, 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire (Québec), pour toutes personnes intéressées à en prendre connaissance.

Donné à Pointe-Claire, ce 10^e jour de février 2010.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given that By-law No. PC-2495A-251 amending the zoning By-law No. 2495A of the former City of Pointe-Claire by modifying the particular provisions applicable to commercial zones so as to simplify the rules regarding signage in zone C350 (Mega-Centre des Sources) has been adopted by the municipal Council on February 1, 2010 and will come into force according to the Law.

The present by-law is now available at the Pointe-Claire City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire, Quebec for all interested parties to examine.

Given at Pointe-Claire, this 10th day of February 2010.

Danielle Gutierrez
Greffière adjointe / Assistant City Clerk